

Notes techniques¹

Le tableau 12 (**Population selon l'état matrimonial, l'âge, le sexe et la résidence, urbaine/rurale, chaque recensement: 1948–1997**) indique la répartition de la population selon l'état matrimonial, l'âge et le sexe pour chaque recensement entre 1948 et 1996.

Description des variables: L'état matrimonial d'une personne est sa situation à l'égard des lois ou coutumes de son pays concernant le mariage.^[28]

Les catégories employées dans ce tableau pour le classement selon l'état matrimonial sont les suivantes: célibataires (jamais mariés), mariés, veufs (non remariés) et divorcés (non remariés). Lorsque les données le permettaient, on a ajouté pour certains pays ou zones les catégories ci-après: vivant en union consensuelle, séparés et état matrimonial inconnu. Sauf indication contraire, on peut, lorsque les catégories "vivant en union consensuelle" et "séparés" ne font pas l'objet d'une mention distincte, considérer que les personnes en question figurent dans la colonne "mariés".

L'âge désigne l'âge au dernier anniversaire, c'est-à-dire la différence entre la date de naissance et la date de référence de la répartition par âge exprimée en années solaires révolues. La classification par âge utilisée dans ce tableau est la suivante: moins de 15 ans, groupes quinquennaux jusqu'à 74 ans, une catégorie 75 ans et plus et une catégorie âge inconnu. On a ajouté une catégorie 15 ans et plus dont sont exclues les personnes d'âge inconnu. On a adopté la même classification pour les deux sexes.

Les statistiques présentées dans le tableau proviennent de recensement de la population. Pour les pays ou zones où il n'y a pas eu de recensement de la population totale pendant la période considérée, on a indiqué les données obtenues sur la base d'enquêtes démographiques par sondage. Ce tableau donne en outre des indications sur la façon dont les divers pays fixent l'âge minimal à partir duquel il est tenu compte de l'état matrimonial, soit dans les dénombrements de la population, soit dans l'exploitation des données recueillies. Dans un certain nombre de pays ou zones, la population n'est classée selon l'état matrimonial qu'à partir d'un âge minimal, qui peut être de 12, 13, 14, 15, 16 et même 18 ans. Lorsque l'âge minimal n'est pas fixé à 15 ans, on a donné en note des précisions concernant les catégories d'âge moins de 15 ans ou 15–19 ans, selon le cas.

Fiabilité des données: On n'a pas utilisé pour ce tableau de code particulier indiquant la fiabilité des données.

¹ L'*Annuaire démographique*, supplément rétrospectif: 1948–1997 sur cédérom, Numéro de vente: E/F.99.XIII.12, Publication des Nations Unies, New York, Genève

Insuffisance des données: Les statistiques de la population selon l'état matrimonial, l'âge et le sexe appellent toutes les réserves qui ont été formulées à propos des statistiques de la population en général (voir explications figurant à la section 3 des Notes techniques).

La comparabilité dépend également de l'exactitude des réponses données à la question concernant l'état matrimonial. Il arrive que des personnes divorcées ou séparées soient par erreur enregistrées comme célibataires et que des personnes vivant en union consensuelle soient enregistrées comme mariées. De plus, une personne divorcée peut, lors du dénombrement, se déclarer soit célibataire, soit mariée, soit veuve.

Le nombre de divorcés obtenu à la suite d'un recensement est généralement trop faible par rapport au nombre des divorces prononcés et à la fréquence des remariages pendant la période intercensitaire. De même, les hommes mariés qui sont séparés de leur épouse semblent préférer se déclarer célibataires, tandis que leur épouse se déclarera à juste titre mariée. Une erreur de déclaration d'un autre type est introduite lorsqu'une femme célibataire qui a un enfant illégitime se déclare "mariée", alors que le père de l'enfant est déclaré correctement.

Pour faciliter la comparabilité des données sur l'état matrimonial, il faut enregistrer séparément les personnes vivant en union consensuelle dans les pays ou zones où ces unions sont relativement nombreuses. Il semble que les personnes vivant en union consensuelle aient tendance à se déclarer mariées plutôt que célibataires.

De même, la catégorie "séparés" est de composition incertaine. Elle peut comprendre les personnes dont le mariage a été suspendu par une procédure légale et elle peut englober également les personnes mariées qui vivent simplement séparées de leur conjoint sans avoir nécessairement l'intention de le rester. Cependant, comme les lois et coutumes relatives à la séparation légale diffèrent d'un pays ou d'une zone à l'autre et à l'intérieur d'un même pays, une véritable comparabilité pour ce groupe est probablement impossible.

Lorsque des chiffres pour les mariages consensuels apparaissent dans une catégorie spéciale, les personnes classées comme "séparés" comprennent généralement les personnes séparées de mariages consensuels aussi bien que ceux de mariages légaux. Si la catégorie "séparés" n'apparaît pas, les personnes séparées de mariages consensuels sont habituellement incluses dans la catégorie "célibataires".

Comme ces statistiques sont classées selon l'âge, elles appellent les mêmes réserves concernant l'exactitude des déclarations d'âge que celles déjà mentionnées dans la Section 3.1.3 des Notes techniques.

La comparabilité des données relatives aux groupes d'âge 15 ans et plus, moins de 15 ans et 15-19 ans figurant dans ce tableau peut être en outre compromise du fait qu'on peut lors d'un recensement ne prendre en considération que l'état matrimonial des personnes au-dessus d'un certain âge minimal. Comme on l'a signalé plus haut, cet âge minimal, lorsqu'il n'est pas fixé à 15 ans, a été signalé en note pour le groupe d'âge correspondant. La supposition (utilisée parfois pour l'exploitation des données) selon laquelle dans un pays ou une zone donné aucun individu d'un âge inférieur à l'âge minimal n'est marié peut être erronée, le recensement portant non seulement sur les personnes dont le mariage a eu lieu dans le pays ou la zone considéré, mais encore sur celles qui se sont mariés dans d'autres pays ou zones, où la limite d'âge fixée par la loi peut être inférieure. Lorsqu'on ne disposait d'aucune donnée pour la catégorie d'âge moins de 15 ans, on a indiqué pour ce groupe d'âge le chiffre total de la population, quel que soit l'état matrimonial.

Si aucun nombre ne figure dans les colonnes état matrimonial inconnu ou âge inconnu, cela ne signifie pas nécessairement que les déclarations et l'exploitation des données aient été tout à fait exactes. C'est souvent une indication que l'on a attribué un état matrimonial ou un âge aux personnes d'état matrimonial ou d'âge inconnu avant l'exploitation des données ou que celles-ci ont été réparties proportionnellement entre les différents groupes après cette opération.

Portée: Ce tableau présente des statistiques de la population selon l'état matrimonial l'âge et selon le sexe pour 200 pays ou zones.